

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2016/1426 du 25 août 2016, renouvelant l'approbation de la substance active éthofumesate conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'ordonnance du tribunal administratif de Melun du 17 novembre 2017, enjoignant à l'Anses de réexaminer la demande de délais de grâce liée à l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché du produit **CANDI 500 SC***

de la société **UNITED PHOSPHORUS LTD**

numéro de dossier **n°2017-1945**

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit CANDI 500 SC dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active éthofumesate,

Considérant en conséquence que les dispositions des paragraphes 1 et 2 de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

Considérant que des délais de grâce peuvent être octroyés pour la vente et la distribution, le stockage et l'utilisation des stocks, en cas de non renouvellement d'une autorisation de mise sur le marché, conformément à l'article 46 du règlement (CE) n°1107/2009,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** le 31 octobre 2017 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

La décision du 28 novembre 2017 du directeur général de l'Anses constatant l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché du produit CANDI 500 SC est retirée et remplacée par la présente décision et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	CANDI 500 SC
Type de produit	Générique
Titulaire	UNITED PHOSPHORUS LTD 1st Floor, The Centre; CHADWICK HOUSE, BIRCHWOOD PARK, WA3 6AE WARRINGTON CHESHIRE, ROYAUME-UNI
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	500 g/L - éthofumesate
Numéro d'intrant	2060282
Numéro d'AMM	2060137
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/10/2017
Date limite pour la vente et la distribution	30/04/2018
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/04/2019

A Maisons-Alfort, le

29 JAN. 2018

Françoise WEBER

Directrice générale déléguée produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)